



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Creation

Question écrite n° 10700

Texte de la question

M Henri Bayard attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'attribution des primes du FDIJ. En effet, de nombreux jeunes souhaitent créer leur entreprise et escomptent obtenir cette aide qui peut leur être précieuse. Dans la pratique, les refus sont nombreux au motif que le demandeur « n'aurait pas de pratique suffisante de son activité et pas d'expérience ». Ce refus présente un caractère tout à fait dissuasif et entraîne un très grand scepticisme de la part des intéressés. Il lui demande s'il ne convient pas d'assouplir ces règles d'attribution au niveau des départements, étant donné que la réaction des jeunes se voyant refuser cette prime est la suivante, justifiée ou non : « Il s'agit de manque de crédits ».

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10700

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1204